

# **Un Autre Regard sur notre commune**

N° 8 - Juillet 2009



**Tout comme l'été, cette parution arrive pour  
récompenser votre patience. Nous vous  
souhaitons une bonne lecture ainsi que de belles  
vacances.**

**Maxime Léonet, Jean-Claude Vincent, Firmin Grofils, Mano Nicolas**

## **Conseil communal du 4 février 2009**

Après l'approbation du conseil du 15 décembre, l'ordre du jour est entamé. Les points 1 et 2 concernent des aliénations de parcelles communales. Ces aliénations ayant reçu l'approbation du commissaire voyer sous réserve que l'on garde un excédent de voirie, le vote est favorable.

Ensuite, comme le budget n'est pas encore établi, on vote deux douzièmes provisoires pour la poursuite des dépenses de l'ordinaire de l'exercice 2009. Le vote d'un douzième provisoire est également demandé par le CPAS. Pas de problème.

Un règlement communal pour les activités foraines et ambulantes était programmé à l'ordre du jour. Ce dossier n'étant pas complet (absence du principe d'abonnement) et imprécis (envoi des candidatures à l'Hôtel de Ville de Wellin !?), il est reporté à une prochaine séance.

La Maison de la Culture Famenne-Ardenne nous propose son programme 2009-2012. Le conseil accepte le programme, mais uniquement pour 2009. Une invitation est faite aux enseignants à demander l'aide de la Maison de la Culture pour leurs projets pédagogiques, vu l'intervention financière de la commune.

La modification des clés de répartition de la Maison du Tourisme de la Haute-Lesse est approuvée à l'unanimité. Il était nécessaire d'établir des critères de répartition tenant compte de la population et de l'activité touristique. Dès lors, nous ne paierons plus que 16,2 % au lieu de 18,07 % du total de la facture.

On aborde alors les modalités de recrutement d'un « conseiller logement » et de la gestion du service. La décision de créer la fonction avait été prise au précédent conseil. Il s'agit d'un engagement commun entre Daverdisse et Wellin. La procédure de recrutement est confiée à la commune de Wellin. Cette commune serait plus « importante » que la nôtre d'après les explications reçues.

La liste des affouagers, mise à jour au 21 janvier 2009, est approuvée à l'unanimité. Il en est de même pour le point suivant qui concerne les funérailles et sépultures : cahier des charges, marché de fournitures et matériaux pour l'escalier du cimetière de Gembes.

Le décompte final de l'aménagement des quatre plaines de jeux est approuvé. Suite à la visite d'un représentant d'Idelux lors du conseil précédant en vue de nous présenter le projet de « pluricommunalité », il avait été décidé d'un commun accord entre les conseillers communaux de privilégier le maintien des entreprises locales. Vu le bail emphytéotique dont bénéficie l'une d'elles, cette dernière propose un partenariat avec la commune, qui permettrait de créer un dépôt de terres saines aux carrières du Tienne du Gibet. La demande de permis doit être introduite par la commune qui est propriétaire du terrain. Ce partenariat prévoit que seules la commune et l'entreprise concernée pourraient déposer des terres et que la gestion de la carrière resterait à charge de l'entreprise.

Trois points sont ajoutés à l'ordre du jour.

Aménagement de la maison de village de Daverdisse : le point est proposé en urgence et approuvé à l'unanimité, car il serait intéressant d'introduire rapidement la demande de convention à la Région wallonne... surtout en cette période pré-électorale.

Le cahier des charges de la stabilisation du contrefort de l'église de Haut-Fays est également approuvé.

Enfin, nous allons inclure la cartographie du cadastre des cimetières dans l'appel à projet « Funérailles et sépultures 2009 » qui a été lancé par le ministre Courard. Cette proposition est acceptée à l'unanimité. Nous profitons de ce thème pour relancer une fois de plus le collège au sujet du cimetière de Daverdisse. Se pose la question de l'affichage nécessaire, la problématique des concessions à reprendre et la conservation des pierres tombales comme traces historiques. Il nous est répondu que nous ne disposons pas d'espace suffisant pour la conservation des traces historiques à moins de dresser les tombes contre les murs et que deux fêtes de Toussaint doivent s'être écoulées pour respecter la procédure. (N.B. : il y a déjà eu trois fêtes de Toussaint depuis les élections d'octobre 2006, mais comme sœur Anne...)

### **Conseil communal du 25 février 2009**

Après avoir approuvé le rapport du conseil précédent, rapport pour lequel aucune remarque n'a été émise, le conseil commence par les conditions de renouvellement des locations du droit de pêche. Il faut savoir que nous

avons sur notre territoire communal trois lots de pêche sur la Lesse (Sbaimont - Faliseul - Barbouillon) et deux lots sur l'Almache (sections Gembes et Daverdisse).

Il est proposé de procéder à la relocation de gré à gré d'un lot à l'association de Gembes moyennant le paiement d'une redevance égale au loyer actuel majoré de 10 %. Nous soutenons cette proposition mais trouvons interpellant d'avoir déjà un remerciement dans le dossier de conseil alors que la décision nous est seulement présentée au vote.

Justification du bourgmestre : « Le collège ne peut être tenu responsable des écrits de tiers ».

En ce qui concerne les quatre autres lots, il est décidé d'un commun accord que la soumission se déroulera par enchère et ce le 20 mars.

Etant donné que le budget 2009 n'est pas terminé, un douzième provisoire est voté afin d'assurer les paiements des dépenses ordinaires du mois de mars.

Le budget 2009 du CPAS est approuvé après sa présentation par la présidente et la séance de questions et réponses. Par contre, nous marquons notre étonnement quand au fait de ne pas avoir profité de cette présentation pour procéder à la séance commune obligatoire avec le conseil du CPAS... D'après les explications reçues, certains conseillers du CPAS issus de la majorité auraient été absents !

Nous approuvons également une modification du règlement d'ordre intérieur de ce même CPAS.

Ensuite, une garantie d'emprunts d'Interlux est soumise pour délibération parce qu'une intercommunale ne peut souscrire d'emprunts que si ces emprunts sont garantis par les communes associées. Il va de soi que le remboursement sera assuré par l'intercommunale en question. Nous décidons finalement de l'aliénation d'une parcelle communale à un particulier avant de passer au huis-clos.

## **Conseil communal du 1er avril 2009**

Ce conseil commence par la réunion commune annuelle du Conseil communal et du Conseil d'action sociale. Les différentes synergies entre les deux sont évoquées. Plusieurs niveaux sont mis en avant :

- le personnel et les mandataires ;
- le fonctionnement des administrations ;

- la politique du logement ;
- l'aide aux personnes handicapées et âgées ;
- la jeunesse et la petite enfance ;
- la mobilité et les publications.

Le point suivant est le gros morceau : le budget, présenté avec un retard certain comme s'en excuse le bourgmestre en séance. Le conseil se prononce sur le budget en lui-même, la dotation de la zone de police et les subsides communaux.

Contrairement au vote du budget 2008, la possibilité de voter séparément certains montants nous est proposée : nos remarques de l'année passée concernant les subsides étant prises en compte, cela ne sera pas nécessaire. Nous apprécions d'avoir reçu l'ensemble des annexes pour analyser le budget. Par contre, pourquoi photocopier neuf fois les 104 pages de la circulaire budgétaire alors que le ministère demande spécifiquement de diffuser l'adresse électronique et d'éviter l'impression ? Et pourquoi transmettre tardivement (fin mars) ce même document, daté du mois de septembre ? Par souci de transparence comme spécifiquement demandé par la Région ?

Après ces petits soucis organisationnels, nous passons aux discussions en séance, dont voici quelques exemples :

- Pourquoi le Revenu cadastral de 2008 est-il inférieur à celui de 2007 ? Des réductions octroyées, pour un montant de 45 819,81 €, semblent avoir été oubliées. De même, certaines valeurs de taxes et d'impôts n'ont pas été édités d'un exercice à l'autre.
- Pourquoi ne prévoit-on pas d'emprunt pour le minibus ? Pour ne pas augmenter les charges d'emprunt. De plus on pourrait décrocher un subside dans le cas d'un véhicule électrique ( ?) ...
- A quoi vont servir les 5.000 € budgétisés pour l'étude de la nouvelle salle culturelle ? Simplement pour recenser les besoins ; une étude de faisabilité n'est pas envisagée pour le moment.
- Au niveau du service extraordinaire, certains montants nous surprennent (35.000 € pour le site internet communal, 70.000 € de plus pour la réfection du presbytère de Gembes mais rien pour la toiture de la salle du même village. Rien non plus pour le club de foot alors que la liste des aménagements a été présentée au collègue,...)
- Et pour les voiries ? Pas grand-chose en dehors des entretiens reportés des exercices précédents...
- Service ordinaire : Où en est le dossier de la comptabilité du

cinquième provisionnel des chasses ? Nulle part, mais promis à court terme comme lors des précédents budgets. Les frais de réceptions ? une diminution de 20 % est planifiée, preuve que c'est possible !

- Quelques questions suivront sur les utilisations de subsides, le balisage en forêt, le manque de certitudes environnementales de notre collègue concernant les couches recyclables pour nourrissons,...

En résumé, même si on peut regretter un manque d'investissements dans les voiries et le report de certains projets (mais tous ne peuvent être réalisés simultanément), il n'y a pas de raison de voter contre le budget présenté. Il reprend en effet toute une série d'investissements que nous souhaitons. Pour la première fois de la législature, le budget est voté à l'unanimité.

Ensuite, deux avenants concernant les travaux d'aménagement de l'école de Haut-Fays sont acceptés et nous ratifions l'achat d'un nouvel ordinateur.

Nous votons également le règlement des activités foraines et ambulantes. Il serait trop long d'en détailler ici le contenu.

Un règlement communal d'aide à l'utilisation rationnelle de l'énergie et à la production d'énergie renouvelable est proposé. Après une série de demandes d'éclaircissement sur des points un peu vagues, celui-ci est voté. Ce règlement peut être consulté à la maison communale. Les demandes introduites auprès de l'administration communale seront traitées dans l'ordre chronologique de réception des dossiers complets et dans la limite des crédits budgétaires, mais, au besoin, des modifications seront envisageables. Ce règlement entrera en vigueur dès son approbation par l'autorité de tutelle avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2009.

L'ordre du jour de l'Assemblée générale d'IDELUX Assainissement est voté à l'unanimité.

Nous portons un point supplémentaire à l'ordre du jour en ce premier avril : tout le monde n'ayant pas le même sens de l'humour, certaines arêtes ne sont pas encore tout-à-fait digérées.

La séance s'achève sous huis-clos.

## Conseil Communal du 18 mai 2009

Le premier point concerne l'aménagement d'espaces verts et spécialement des corbeilles à suspendre aux poteaux électriques ainsi que des bacs pour fleurir la place de Haut-Fays. Les villages de Daverdisse, Gembes et Porcheresse ne seront pas oubliés : « certains endroits seront également fleuris ». Chacun en jugera !

En ce qui concerne les abribus en bois, un appel d'offre sera négocié pour la fourniture, la livraison et le placement de ceux-ci, dans le respect des prescriptions urbanistiques. Il est ajouté une réserve concernant l'achat de la moitié des abribus (rue Nouvelle, rue de Gedinne, Le Mont) car il n'y a pas encore de solution urbanistique.

L'aménagement de la maison communale qui figure dans le plan triennal 2007-2009 avait reçu une promesse de subside à 75% pour l'ensemble des travaux. Après étude du dossier, la subvention ne concerne plus que les bureaux communaux, donc pas la bibliothèque, l'extrascolaire et le bureau de police. On parle ici d'un montant de +/- 165.000 € non subsidié. Si l'on ne peut obtenir de subvention pour ces locaux via d'autres créneaux, il faudra réduire les coûts de ces travaux. La dernière version des plans n'étant disponible que depuis quelques heures au moment du conseil, il nous faudra certainement les revoir. Pour l'anecdote, il n'y a plus deux mais bien trois « kitchenettes » dans les plans modifiés (extrascolaire, local du personnel, annexe de la salle du conseil).

Le point suivant a trait à la réparation et l'entretien des voiries communales. La subvention est de 80.000 € suite aux dégâts d'hiver. La première concernée par ces travaux est la route reliant Haut-Fays à Sclassin. De plus, il a été décidé d'inclure la pose de filets d'eau devant les habitations existantes pour ne pas faire le travail en deux fois. Il n'y aura aucun subside pour ce supplément qui ne fait pas partie des dégâts d'hiver. D'autres réfections sont également prévues sur la route de l'Almache et de Ronde Doive pour la section de Daverdisse.

L'acquisition d'un nouvel ordinateur portable pour le service extrascolaire en remplacement du précédent qui donnait des signes de fatigue est décidée.

Les deux lotissements à Porcheresse rue de Fontenelle font l'objet d'une demande pour le raccordement au réseau électrique et télédistribution et la pose de luminaires. Ces travaux sont à charge des lotisseurs.

Le rapport de vérification des caisses communales par le commissaire d'arrondissement est communiqué au conseil. Une plus grande collaboration entre les différents acteurs est demandée à notre administration. Un report dans la présentation des comptes de l'année passée est d'ores et déjà annoncé. Le compte 2007 quant à lui n'aurait toujours pas été transmis à la tutelle !

Le conseil communal vise ensuite les comptes des Fabriques d'Eglises : Daverdisse avec un excédent de 5.074,17 € et une participation communale de 15.489,33 € ; Gembes avec un excédent de 3.809,24 € et une participation communale de 13.629,69 € ; Haut-Fays avec un excédent de 5.413,21 € et une participation communale de 15.313 €.

Pas de prise de position suite à la motion envoyée par le ministre Lutgen sur les « communes sans OGM » vu le peu d'informations reçues. C'est à la Région wallonne de se positionner dans une telle matière.

Les membres du conseil prennent acte des modifications statutaires de l'ASBL Contrat de Rivière de la Lesse.

La participation communale dans le service d'incendie se chiffre à 52.727,92 € pour l'exercice 2007.

Le service des TEC demande que la commune de Daverdisse prenne en charge l'organisation d'un nouveau circuit scolaire avec le minibus communal pour conduire à Wellin les enfants du village de Daverdisse. Les membres du conseil souhaitent plus d'informations sur les critères de désignation de l'école de libre choix la plus proche avant de prendre une décision. Il faut savoir que le collège d'Alzon à Bure est le plus proche à vol d'oiseau, mais que Carlsbourg est plus proche par la route.

Il est question ensuite du « Pacte pour une fonction publique solide et solidaire ». Il s'agit de la convention sectorielle 2005-2006 qui se résume en trois points : un volet qualitatif, un quantitatif et l'évolution du statut de la fonction. L'emploi statutaire sera privilégié plutôt que l'emploi contractuel.

Suite à la réduction des fonds propres d'Interlux, la commune décide le maintien des fonds à disposition de Sofilux et confie à celle-ci le financement et l'acquisition des parts à souscrire suite à la montée en puissance des communes dans le capital d'Interlux.

Notre commune pose sa candidature dans le projet de regroupement pour la valorisation touristique des massifs forestiers. Les communes concernées sont Saint-Hubert, Libramont, Tenneville, Libin, Daverdisse, Wellin, Tellin, Nassogne, Bertogne et Ste-Ode. Y sont associées les Maisons du tourisme et la Province de Luxembourg.

Il est décidé de l'extension du hall de voirie communale par un auvent qui représente une surface d'environ 75 m<sup>2</sup>. La demande est soumise à l'avis du fonctionnaire délégué.

Viennent ensuite les approbations de l'ordre du jour des assemblées générales de Sofilux, Interlux et Télélux.

En fin de séance, nous demandons la réfection du socle de la croix au dessus du Chenai à Porcheresse. Cette croix se trouvait sur l'église avant l'incendie de 1914. Dans le cadre de la conservation du patrimoine, il est de notre devoir de maintenir les vestiges de notre passé. Nous demandons en outre d'apposer une plaquette commémorative lors des travaux de réfection.

Le conseil marque unanimement son accord pour la réalisation des travaux d'aménagement de la maison de village de Daverdisse (coût estimé à 540.500 €, subsidié à 80 % dans le cadre du PCDR). Nous en profitons pour rappeler que lorsqu'il avait été décidé de donner priorité à Daverdisse par rapport à Gembes dans le cadre du PCDR, la réfection du toit du cercle de Gembes faisait partie du marché. Nous demandons une modification budgétaire pour ne pas laisser ce dossier aux oubliettes.

A huis clos, le conseil nomme une institutrice maternelle et désigne une nouvelle employée communale à temps plein.

## **Conseil Communal d'Urgence sous huis-clos du 24 juin 2009**

Une convocation reçue la veille pour un conseil avec un seul point à huis-clos nous a réunis. L'heure de la réunion a été retardée en cours de journée pour permettre à nos représentants communaux d'assister à l'assemblée générale d'Ardenne et Lesse, assemblée à laquelle aucun représentant de la majorité ne s'est présenté, comme d'habitude.

## **Conseil Communal du 25 juin 2009**

Le rapport du conseil du 18 mai fut approuvé après une seule remarque. Celle-ci concernait la demande du TEC sur la possibilité d'organisation d'un transport scolaire vers l'école de Bure, nous nous étonnons de constater qu'il avait été indiqué que le sujet était reporté à la prochaine séance du Conseil Communal (vu la demande d'informations supplémentaires) et que le point n'est pas repris dans ce conseil du 25 juin. Il nous est répondu que les infos demandées ont été reçues mais pas encore traitées.

Le Conseil proprement dit commence par l'approbation du projet et du cahier des charges pour l'aménagement de la maison communale. Le projet définitif se monte à un coût total de +/- 920 000 € (dont environ 778 000 € subventionnables à 75 %). Le reste (+/- 142 000 €) concerne l'aménagement des espaces pour la bibliothèque, l'extrascolaire ainsi que pour l'espace « police ». Ce dernier serait pris en charge par la zone de police (+/- 10 000 €).

Pour la partie concernant la bibliothèque, un espoir subsiste de recevoir un subside de la communauté française. Le délai de réalisation des travaux est estimé à un an et demi, voire deux ans.

Ensuite le cahier spécial des charges pour l'adjudication du marché concernant l'adaptation du site Internet communal au multilinguisme est approuvé.

Le sujet suivant concerne la dénomination des voies publiques dans le hameau des Scottons. Six noms de chemins sont donc choisis. Il sera demandé au MET de rectifier les pancartes à l'entrée du Hameau et de mentionner « Les Scottons », avec un «s» à la fin.

Les travaux d'équipement pour le lotissement Pierre à la rue du Moulin et à la rue de Laloux à Porcheresse sont également approuvés.

L'aménagement de la placette devant l'église de Haut-Fays est à nouveau à l'ordre du jour : des travaux supplémentaires doivent être réalisés pour un supplément de +/- 11 000 €. L'un d'entre nous fait remarquer que la DST (maître d'ouvrage) nous réserve souvent des surprises par ces dépenses supplémentaires. Tout le monde est d'accord et c'est d'autant plus frustrant que la DST avait été avertie de ces suppléments non-repris dans le cahier des charges. Nous regrettons également la position de l'urbanisme qui s'obstine à refuser la rampe pour l'accès aux personnes à mobilité réduite : une demande d'autorisation leur est à nouveau envoyée.

Concernant l'aménagement des écoles de Haut-Fays, deux devis pour des travaux supplémentaires sont également proposés au conseil. Le premier concerne l'installation de nouveaux châssis dans le bâtiment existant. N'ayant pas le choix, nous les acceptons malgré un prix qui semble élevé et bien qu'il n'y ait aucune garantie d'obtenir un quelconque subside. Le second concerne un aménagement extérieur (taille de haie et engazonnement) : la taille sera assumée par les ouvriers communaux (économie de 437 € HTVA). Par contre vu le prix demandé pour la semence (+/- 1500 € HTVA pour une superficie inférieure à 10 ares), certains conseillers de notre groupe ont proposé que ce travail soit également réalisé par les ouvriers communaux afin d'éviter ce supplément. Le collège ne souhaitant pas attendre la fin des travaux pour ensemer, le conseil se divise sur le vote : le travail sera réalisé par l'entreprise ...

Nous avons profité de ce sujet qui concerne l'arrière du nouveau bâtiment pour faire remarquer que les dimensions de la cour derrière les classes maternelles ne sont pas du tout adaptées au nombre d'élèves. L'aménagement des écoles devrait être terminé pour la Toussaint.

Il est également décidé d'un cahier des charges pour l'acquisition de mobilier pour les nouveaux locaux.

Le marché pour des abris de bus est remporté par la seule société qui a remis prix : le coût total pour les six abris s'élève à 18 367,80 € TVAC, sans compter un supplément proposé pour le démontage des abris actuels et la préparation du sol. Des informations supplémentaires sont demandées.

Le décompte final des travaux d'égouttage des rues de Gedinne, de Wellin et du Cimetière est approuvé. Le montant total présenté par l'AIVE s'élève à 1 051 647,86 € HTVA. La part communale représente 441 700 €. Elle sera financée en vingt ans par le biais de souscription de parts. Ici également, les suppléments par rapport au cahier des charges initial ont été nombreux ...!

Le Conseil désigne ensuite les représentants dans l'intercommunale Vivalia (soins de santé) et approuve les points à l'ordre du jour de l'assemblée générale du 30 juin en ce qui concerne les comptes et rapports de gestion des entités avant fusion et la repondération du capital. Par contre, le conseil s'abstient sur le plan stratégique, sur les rétributions et avantages en nature des président et administrateurs, et sur la cotisation de l'Aide Médicale Urgente, sur laquelle le conseil désire recevoir des renseignements complémentaires.

Deux points sont ajoutés en fin de séance publique : le premier concerne la stabilisation du contrefort de l'église de Haut-Fays. Le maître d'ouvrage accepte le devis de +/- 26 000 € TVAC. Le second concerne la coopération avec Kabondo. Le conseil décide d'accepter le financement de l'hébergement et des assurances y liées pour deux personnes qui viendront en formation informatique six semaines en Belgique, dont coût 3 090 €. De plus, une soirée « congolaise » sera organisée le 29/08 à Haut-Fays en vue de récolter des fonds pour la réparation de puits.

Le Conseil se termine par un huis-clos pour fixer le nouveau traitement de la secrétaire communale et procéder aux désignations d'une secrétaire faisant fonction pour la période de congé de la titulaire du poste et d'une conseillère en logement qui vient d'être recrutée et entrera en fonction au cours du dernier trimestre de cette année.